



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 mars 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2005

6-10 juin 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Turquie

Résumé

La Directrice générale présente pour examen et commentaires le projet de descriptif de programme de pays relatif à la Turquie. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2006-2010, un prélèvement de 5 045 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 25 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2005/7.

** Conformément à la décision 2002/4 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/8), le présent document sera révisé et affiché sur le site Internet de l'UNICEF en octobre 2005 en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.



Données de base*

(2003, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	25,8
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	39
Insuffisance pondérale (% , modérée et sévère) (1998)	8
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (taux ajusté pour 2000)	70
Taux d'inscription scolaire dans l'enseignement primaire (% , net garçons/filles, 2001/2002)	73/69, 91/85
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (%)	99
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%)	93
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	–
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans)	–
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	2 790
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DCT3) (%)	68
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	75

* Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles à l'adresse <www.unicef.org>.

La situation des enfants et des femmes

1. Ces dernières années, le Gouvernement turc s'est au premier chef efforcé de maintenir la stabilité politique et économique et de se préparer à l'adhésion à l'Union européenne. En décembre 2004, la Turquie a obtenu que la date du début des négociations d'adhésion à l'Union européenne soit fixée à octobre 2005. Les préparatifs en vue de l'adhésion se sont traduits par un climat propice aux changements politiques, économiques, sociaux et institutionnels et ont été l'occasion de réduire les disparités entre les jeunes Turcs et de promouvoir des changements durables pour les enfants.

2. Depuis 2002, la croissance économique a été remarquable, une vaste proportion de la population n'en a toutefois pas encore bénéficié et si on établit le seuil de la pauvreté à quatre dollars par jour comme le veut la norme en vigueur dans les pays ayant adhéré à l'Union européenne, on estime que 30 % de la population vit dans la pauvreté. Le chômage, en particulier des jeunes, continue de poser un problème majeur qui suscite une préoccupation croissante dans la mesure où les 13 millions d'adolescents que compte le pays sont appelés à entrer dans la vie active dans un proche avenir.

3. L'enquête démographique et sanitaire de 2003 a mis en évidence les importants progrès accomplis sur la voie de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de deux tiers la mortalité infantile. Entre 1998 et 2003, le taux de mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans (TMM5) a reculé de 52 à 37 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile (TMI) est

passé de 43 à 29 pour 1 000 naissances vivantes. Toutefois il existe de profondes disparités d'une région à une autre et entre les villes et les campagnes. Ainsi, l'éventail des TMM5 est large, allant de 30 pour 1 000 naissances vivantes dans l'ouest du pays à 49 dans l'est du pays, avec des disparités analogues entre les zones urbaines et les zones rurales. Il en va de même pour le taux de fécondité qui est de 3,6 dans l'est du pays et de 1,4 dans l'ouest du pays.

4. Ceux qui vivent dans la pauvreté (30 % de la population) souffrent aussi des effets de l'exclusion sociale – analphabétisme des femmes, mariage précoce et fécondité élevée, accès limité aux services, travail des enfants, agriculture de subsistance ou travail informel et faiblement rémunéré dans les villes. Ces familles marginalisées ont tendance à être concentrées dans le sud-est du pays et dans les bidonvilles qui cernent les plus grandes villes et attirent les migrants en provenance des zones rurales.

5. L'enquête démographique et sanitaire a confirmé que les chances de survie de l'enfant sont étroitement liées au niveau d'instruction de la mère. Le taux de mortalité des enfants dont la mère n'a reçu aucune éducation ou n'a pas terminé ses études primaires est trois fois plus élevé que celui des enfants dont la mère a reçu une éducation secondaire ou supérieure. L'enquête signale en outre que la baisse des taux de fécondité, un plus grand espacement des naissances et un meilleur accès aux soins anténatals sont au nombre des principaux facteurs de réduction de la mortalité infantile. Les taux de couverture vaccinale, qui sont passés de 46 % en 1998 à 68 % en 2003, sont encore bien en deçà de la cible de 95 % pour tous les antigènes. Des différences régionales existent avec un taux de couverture de 35 % dans l'est du pays et de 63 % dans l'ouest du pays.

6. Au milieu de l'année 2003, un examen de la parité des sexes dans l'enseignement a révélé un écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles, de 7 % dans l'enseignement primaire et de 17 % dans le secondaire. De tels déséquilibres sont certes imputables à nombreux problèmes – nombre insuffisant d'établissements scolaires, pauvreté et sexisme – mais la faible fréquentation des établissements préscolaires est due au premier chef à l'insuffisance des investissements dans ce secteur et à l'ignorance des bénéfices de la préscolarité. L'engagement du Gouvernement en faveur de l'éducation est patent dans l'augmentation des affectations budgétaires à ce titre, encore que les capacités d'investissement demeurent un problème.

7. Il y aurait 80 000 enfants qui vivent et/ou travaillent dans les rues et environ 18 000 qui sont en institutions. On estime que 1,6 million d'enfants âgés de 6 à 17 ans exercent un emploi, rémunéré ou non, essentiellement dans le secteur agricole et au sein du foyer. Pour être dûment jugés, les mineurs en conflit avec la loi peuvent attendre jusqu'à 537 jours, contre 232 jours en moyenne pour un adulte.

8. En dépit d'importants progrès, la protection des enfants, en particulier des plus vulnérables, reste inadéquate. Il n'existe aucun mécanisme systématique de surveillance, mais d'après les résultats des recherches disponibles et des données invérifiables, il y aurait une montée de la maltraitance, de la négligence et de la privation de soins parentaux. Le bilan commun de pays signale les attitudes sociales, les coutumes et les faibles niveaux d'éducation comme étant les principales causes de ce phénomène. Parallèlement, la faible réaction institutionnelle fait que les mesures et politiques préventives sont insuffisantes et les législations mal appliquées.

9. Divers projets de réformes législatives entre 2002 et 2004 ont rapproché le droit de la famille des normes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Turquie a par ailleurs déclaré une politique de tolérance zéro à l'égard de la torture et a levé les restrictions sur la liberté d'expression. Le nouveau Code pénal a contribué à donner suite à certaines des conclusions du Comité des droits de l'enfant telles que la mise en place d'un mécanisme de mise en liberté surveillée des enfants. Le nouveau droit de la famille a intégré un certain nombre d'amendements pour la protection des droits de l'enfant, l'âge minimum du mariage est notamment passé à 17 ans tant pour les filles que pour les garçons. Les enfants nés hors mariage se sont vu octroyer les mêmes droits que les autres. Un code civil révisé garantit aux femmes l'égalité des droits avec les hommes, encore que la condition de la femme au sein de la société reste médiocre, situation qui se perpétue en raison des attitudes courantes.

10. Le nombre des infections au VIH/sida est actuellement faible, 1 922 à ce jour. Toutefois, du fait du caractère inadéquat de la surveillance et du signalement des cas, on estime que le véritable chiffre est beaucoup plus élevé, en particulier au sein des groupes vulnérables. Les hommes représentent 69 % des infections, mais la répartition par sexe évolue. Les femmes représentent 63 % des personnes séropositives âgées de 15 à 19 ans. La transmission de la mère à l'enfant représente 2 % des infections au VIH. Les rapports du bilan commun de pays signalent que les jeunes Turcs ont rarement l'occasion d'acquérir des compétences psychosociales, qui ne figurent pas au programme scolaire et dont ne traitent pas les parents. De ce fait, ils sont mal équipés pour relever les défis et faire face aux risques que posent les drogues et le VIH/sida. Le Ministère de l'éducation nationale a récemment inclus le VIH/sida dans le programme scolaire révisé de la 6^e à la 8^e classe du cycle primaire.

11. La Turquie connaît actuellement d'importantes réformes politiques, juridiques et institutionnelles qui sont des occasions sans précédent d'obtenir d'importants résultats pour les enfants et de progresser plus rapidement dans l'élimination des disparités telles que l'inégalité des sexes et l'exclusion sociale. Le Gouvernement revoit actuellement de façon constructive ses réserves à trois articles de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le cadre d'un examen d'ensemble du respect de tous les instruments internationaux par la Turquie.

Résultats et enseignements de la coopération passée (2001-2005)

Principaux résultats obtenus

12. Le programme de coopération précédent a contribué à la réduction spectaculaire du TMM5 et du TMI en améliorant les capacités du personnel sanitaire en matière de ressuscitation néonatale dans les provinces connaissant des taux élevés de mortalité néonatale, mais les facteurs déterminants n'ont pas tous été encore analysés. Un autre facteur déterminant est que l'Initiative « Hôpitaux Amis des bébés » couvre désormais 70 % de tous les accouchements à l'hôpital et veille à ce que les bébés soient allaités et protégés contre les infections.

13. Une campagne pour l'éducation des filles qui doit se poursuivre tout au long de l'année 2005 a permis entre 2003 et 2004 de réduire d'environ 15% le nombre

des abandons scolaires des filles, tout en améliorant sensiblement la scolarisation des garçons.

14. S'agissant du développement des adolescents, l'UNICEF a aidé le Gouvernement à élaborer des stratégies pour répondre à leurs besoins sanitaires dans le cadre des centres existants. Le Gouvernement a l'intention d'appliquer ces stratégies dans 33 provinces.

15. S'agissant de la protection de l'enfance, les responsables politiques et les décideurs se sont associés pour enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'enfant, ce qui a notamment débouché sur l'élaboration de projets de lois relatives à la protection de l'enfant conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant, sur la diffusion d'un rapport établi à l'issue d'une enquête parlementaire sur les enfants qui vivent et travaillent dans les rues, et sur l'augmentation des ressources consacrées à la protection de l'enfant.

16. L'ensemble des 81 provinces ont adopté une série d'indicateurs pour surveiller la qualité de vie des enfants, qui ont facilité la planification au niveau local et l'affectation des ressources au titre des groupes défavorisés.

Enseignements tirés

17. La réduction de la mortalité infantile et juvénile au cours des dernières années confirme les conclusions de l'article sur la survie de l'enfant, paru dans *Lancet*, selon lesquelles la constance dans les investissements et la persistance dans l'application de diverses interventions à faibles coûts mais à forte incidence diminuent le taux de mortalité infantile. Cette stratégie a visé principalement à cibler des zones géographiques et des services de proximité pour les familles les plus pauvres. Les approches décentralisées particulièrement bien adaptées à certains problèmes locaux donnent d'excellents résultats. En outre, les compétences et le savoir-faire des femmes face aux maladies de l'enfant jouent un rôle crucial. L'enquête démographique et sanitaire a clairement mis en évidence l'étroite corrélation qui existe entre l'éducation de la mère et les chances de survie de l'enfant. On procède actuellement à une analyse plus approfondie des données tirées de cette enquête dont les résultats pourraient avoir des incidences non seulement pour la Turquie mais aussi pour d'autres pays.

18. Une étude de la stratégie d'éducation des filles a montré que mener une campagne pouvait être fécond voire même devenir un mouvement social. Le porte-à-porte a permis aux agents gouvernementaux d'entrer en contact avec les plus exclus et cette campagne s'est traduite par des solutions novatrices et créatives, en encourageant par exemple les enfants eux-mêmes à contribuer à l'identification de leurs amis et de leurs frères et sœurs qui ne vont pas à l'école. Cette campagne a reçu un solide appui politique au plus haut niveau de sorte que l'éducation des filles est devenue une question nationale dont les médias ont largement rendu compte, mobilisant l'intérêt de tous les segments de la société. Elle a mobilisé non seulement des dirigeants politiques mais encore des autorités provinciales et villageoises, des dirigeants religieux, des organisations non gouvernementales et des collectivités. Le Gouvernement a encouragé les enfants des familles les plus pauvres à aller à l'école en attribuant des bourses à tous les écoliers, bourses d'un montant plus élevé pour les filles.

Le programme de pays, 2006-2010

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Éducation de qualité	1 000	5 000	6 000
Petite enfance : soins et apprentissage	830	5 000	5 830
Protection et participation des enfants et des adolescents	1 150	11 500	12 650
Activités de plaidoyer, information et politique sociale	1 030	3 500	4 530
Coûts intersectoriels	1 035	–	1 035
Total	5 045	25 000	30 045

Élaboration du programme

19. Le programme de pays a fait suite au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Lors de la retraite organisée pour fixer les priorités du deuxième Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Turquie, à laquelle ont participé tous les organismes des Nations Unies et les partenaires compétents du Gouvernement et de la société civile, on a recensé les domaines dans lesquels le système des Nations Unies, notamment l'UNICEF, détenait un avantage comparatif utile pour appuyer les priorités de développement national du Gouvernement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ministère des affaires étrangères et l'Office national de la planification de l'État devraient adopter sous peu la version finale du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2006-2010.

20. Le document de stratégie de pays élaboré par l'UNICEF et les responsables du Gouvernement au début de l'année 2005 insiste sur le fait que dans ce contexte en évolution l'UNICEF pourrait aider de façon critique le Gouvernement à traiter des questions relatives à la durabilité, aux disparités et aux iniquités affectant les enfants. Ces préparatifs ont permis de réaffirmer la nécessité de renforcer la convergence entre les programmes, d'améliorer la coordination multisectorielle, de renforcer la planification locale et de faire davantage participer la société civile.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

21. Le programme de coopération pour la période 2006-2010 vise à appuyer les priorités du Gouvernement, à savoir élargir la portée des services aux enfants socialement exclus, mieux protéger les enfants, doter les adolescents de connaissances et de savoir-faire, appliquer les politiques et législations pertinentes et accroître les ressources en faveur des enfants.

22. En s'attachant au premier chef à la protection, à l'éducation et à la petite enfance, le programme de pays contribuera aux principaux résultats ci-après : a) réalisation et maintien de la parité des sexes dans l'enseignement primaire; b) hausse des taux d'achèvement des études et recul des taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire; c) recul du TMM5 à moins de 25 pour 1 000

naissances vivantes; d) création et renforcement des normes, des capacités et des dispositions juridiques aux fins de la responsabilisation institutionnelle et individuelle pour les violations des droits de l'enfant ainsi que d'un environnement protecteur des enfants, en particulier des pauvres dans les villes et dans les campagnes; et e) adoption et application effectives de politiques, législations et systèmes de surveillance pour améliorer le développement et la protection des enfants.

23. On mènera les diverses stratégies ci-après : a) renforcement de la collecte et de l'analyse des données nationales pour mieux cibler et justifier les changements politiques et institutionnels; b) renforcement des capacités des spécialistes, des autorités locales, des dirigeants des collectivités et de la société civile; c) renforcement de la planification locale pour identifier et promouvoir des solutions locales à des problèmes locaux dans les domaines de la santé et de l'éducation; d) élargissement de la portée des modèles constructifs qui tiennent compte de la spécificité des sexes et sont « amis des enfants »; et e) renforcement des alliances avec un certain nombre de partenaires, notamment les médias, pour contribuer à mobiliser les ressources en faveur des enfants. Dans la mesure où la Turquie reste exposée aux catastrophes naturelles, des plans de préparation en cas d'urgence et des mécanismes de coordination sont périodiquement actualisés en consultation avec les institutions gouvernementales pertinentes, la société civile, les organismes des Nations Unies et les donateurs.

24. Certains aspects des composantes et stratégies du programme seront mis en œuvre au niveau national et d'autres aux niveaux sous-national et local. Ce programme ciblera les districts ayant de médiocres indicateurs de développement humain et les familles à faible revenu dans les zones urbaines et les zones rurales éloignées de tout.

Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

25. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection du Plan national d'action de la Turquie en faveur des enfants et du huitième Plan de développement quinquennal. Le Plan national d'action fixe des objectifs à atteindre d'ici à 2010 et à 2015 conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant en s'attachant aux domaines définis dans *Un monde digne des enfants*.

26. Le programme de l'UNICEF contribuera aux trois domaines couverts par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : a) renforcement des capacités individuelles et institutionnelles de gouvernance démocratique et environnementale aux niveaux régional et central; b) politiques sociales et économiques de réduction de la pauvreté et des disparités et de prestation de services sociaux de base de qualité aux groupes vulnérables; et c) renforcement du dispositif de protection du bien-être des femmes, des enfants et des jeunes.

Liens avec les priorités internationales

27. Le programme de pays contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des objectifs d'*Un monde digne des enfants* et des priorités sociales de l'UNICEF, ainsi que des recommandations de la Commission européenne concernant les progrès de la Turquie en vue de son adhésion à l'Union

européenne. Les travaux concernant la parité des sexes dans l'enseignement primaire contribueront à accélérer la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire pour le développement; les travaux dans le domaine de la santé contribueront à la réalisation de l'objectif 4; la lutte contre le VIH/sida contribuera à la réalisation de l'objectif 6; les travaux concernant la protection de l'enfance contribueront à la réalisation des objectifs de la section VI de la Déclaration du Millénaire, sur la protection des personnes vulnérables, tout en facilitant le processus de réforme des droits de l'enfant. Le programme aidera la Turquie à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant et les conclusions du Comité des droits de l'enfant.

Composantes du programme

Éducation de qualité

28. D'importants progrès ont été accomplis pour ce qui est de faciliter l'accès des filles et des garçons à l'enseignement primaire. Toutefois, bien que l'éducation soit obligatoire, il existe un écart d'environ 600 000 élèves (6 %) entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement primaire. Il s'agit au premier chef de filles de communautés marginalisées qui ne vont pas à l'école ou ont abandonné l'école après avoir terminé la cinquième classe pour diverses raisons – inexistence de moyens de transport, de salles de classe, misère ou pratiques traditionnelles. La qualité de l'éducation est inégale et il y a un manque de souplesse en matière de rattrapage scolaire dans l'enseignement primaire des enfants d'âge scolaire qui ont abandonné l'école ou n'y sont jamais allés.

29. La première composante de ce programme continuera d'appuyer l'action visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire, en coopération avec le Ministère de l'éducation nationale, la société civile, l'Union européenne et la Banque mondiale. On mobilisera auprès du Gouvernement et du secteur privé davantage de ressources au titre de l'éducation, en particulier pour construire des salles de classe. La campagne actuellement en cours en faveur de l'éducation des filles se poursuivra auprès des autorités locales, des organisations non gouvernementales, des médias locaux et des communautés dans les provinces qui connaissent les plus grandes disparités entre les sexes, et sera élargie aux filles en âge de suivre un enseignement secondaire. Au moins 30 % des enfants âgés de 10 à 14 ans ayant abandonné l'école complèteront un programme de rattrapage scolaire comportant des compétences pratiques indispensables, notamment la prévention du VIH.

30. La deuxième composante de ce programme sera axée sur la qualité de l'enseignement primaire et utilisera à la fois des ressources ordinaires et d'autres ressources pour veiller à ce que les élèves du primaire étudient dans un milieu « ami des enfants ». Au moins 30 % des établissements scolaires dans les zones urbaines se verront aussi attribuer le qualificatif « ami des enfants » qui ne concerne actuellement que les établissements scolaires des zones pilotes qui ont établi des normes relatives à l'apprentissage actif, à la lecture, à l'assainissement, à la participation des parents et des enfants et à la tolérance zéro pour la violence. Les nouvelles écoles ont été sélectionnées en collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale, des enseignants, des parents et des enfants.

Petite enfance : soins et apprentissage

31. Le TMM5 et le TMI ont reculé mais les disparités d'une région à une autre et entre les campagnes et les villes perdurent. La malnutrition continue de poser un problème. Les taux d'allaitement exclusivement maternel au cours des six premiers mois sont relativement faibles, de l'ordre de 21 %. Les femmes enceintes sont nombreuses à ne pas avoir accès à des services de soins prénatals ou postnatals. L'accès aux programmes effectifs de préparation au métier de parent et d'éducation préscolaire, en particulier dans les zones pauvres rurales et urbaines, reste médiocre.

32. La première composante de ce programme, qui utilise des ressources ordinaires, est axée sur la santé du jeune enfant dans le cadre des nouvelles réformes sanitaires. Les partenariats avec le Gouvernement et la société civile, y compris le secteur privé, fourniront une base et un axe stratégique aux changements législatifs, à la mobilisation des ressources et à l'élargissement de la portée des modèles constructifs soucieux de l'égalité des sexes en faveur de la survie de l'enfant. Un résultat clef consistera à parvenir à des taux d'immunisation de 90 % pour les enfants de moins de 1 an et de maintenir ces taux. De concert avec l'Organisation mondiale de la santé, une stratégie de la communication sera élaborée, appliquée et suivie. Une formation au programme élargi de vaccination, à la fourniture de conseils relatifs à l'allaitement maternel et aux soins prénatals, néonataux et postnatals viendra renforcer les capacités des prestataires de services.

33. Des préparations à l'accouchement seront organisées dans les zones marginalisées pour dispenser aux futurs parents le savoir-faire et les compétences nécessaires. Les groupes d'appui maternels seront élargis pour atteindre un taux d'allaitement exclusivement maternel de 40 % des nourrissons âgés de 6 mois. En partant d'un taux de base de 70 % d'utilisation du sel iodé dans les foyers en 2003, on réalisera et on maintiendra l'iodation universelle du sel dans le but d'éliminer les carences en iode par le biais de la mobilisation et des législations sociales.

34. Financée par le biais d'autres ressources fournies principalement par l'Union européenne, la deuxième composante de ce programme sera axée sur le développement des jeunes enfants et l'exercice effectif du rôle de parent. Ce programme vise à ce que 30 % des enfants dans les zones urbaines terminent l'école maternelle. Dans les zones rurales, un système d'enseignement préscolaire basé sur les collectivités sera mis en place, les femmes locales recevront une formation au métier d'enseignante adjointe. En outre, 30 % des parents et autres prestataires de soins, en particulier dans les zones urbaines pauvres et dans les zones rurales éloignées de tout, utiliseront les pratiques constructives d'éducation des enfants après avoir terminé leurs stages de perfectionnement des compétences parentales organisés dans des centres d'apprentissage des adultes et autres établissements locaux. Au niveau national, des ressources budgétaires connexes permettront d'appliquer une politique d'enseignement préscolaire. Des matériaux et instruments de communication appropriés concernant le développement de la petite enfance seront utilisés par le Ministère de l'éducation nationale, les médias locaux, les universités et le secteur privé. Le secteur privé sera un important partenaire dans la mise au point des outils de communication.

Protection et participation des enfants et des adolescents

35. Les enfants, y compris les adolescents, ont un accès limité à l'information et aux connaissances pratiques pour se protéger contre la violence, la toxicomanie et le

VIH/sida. Ils sont de plus en plus nombreux à être vulnérables à la maltraitance et à la négligence qui, dans une large mesure, n'est ni signalée ni traitée. Il y a par ailleurs un nombre croissant d'enfants qui vivent et travaillent dans les rues. Le Gouvernement et le Parlement reconnaissent que cette situation pose un problème de plus en plus grave et ils ont déjà ébauché une série de recommandations pour y faire face.

36. La première composante de ce programme vise à améliorer les systèmes de soins et de protection des enfants. Elle est axée sur la prévention chaque fois que possible et s'attaque à la maltraitance et à la négligence, en particulier chez les enfants qui sont en contact avec la loi ou travaillent ou vivent dans les rues sans aucun soin parental. On introduira des mécanismes de prévention, y compris la médiation des familles, ainsi que de nouveaux modèles de soins et de protection. On mettra au point des normes minimales de soins et de protection des enfants qui vivent dans les institutions ou sont adoptés. On s'efforcera de diminuer l'impact sur les jeunes délinquants de la privation de leur liberté. Les enfants ayant maille à partir avec la justice auront accès à de nouveaux mécanismes de règlement des différends dans le cadre d'un système amélioré de la justice pour mineurs, notamment à la fourniture d'une aide juridique à titre gratuit. Au nombre des importants partenaires dans le domaine de la justice pour mineurs figureront le Ministère de la justice, l'Association du barreau turc, des organisations non gouvernementales locales s'intéressant aux droits de l'enfants et le Conseil de l'Europe. Les médias et les programmes éducationnels à l'intention des enseignants, des parents et des enfants examineront les problèmes relatifs à la violence dans les écoles, en particulier les attaques. Le programme, avec l'appui de l'Union européenne, appuiera également les plans d'action locaux dans au moins huit villes pour inclure des mesures visant à protéger les enfants vulnérables, notamment ceux qui vivent ou travaillent dans les rues et/ou sont exposés au danger du VIH/sida.

37. La deuxième composante du programme, principalement financée par d'autres ressources que les ressources ordinaires, portera sur le développement et la participation des adolescents. Pour mieux comprendre les vulnérabilités et les comportements à risques, notamment la toxicomanie, l'abus du tabac et la violence, on procédera à la collecte et à l'analyse des données. Avec l'appui de l'UNICEF, un partenariat sera établi avec le Gouvernement, l'Union européenne, des organisations non gouvernementales locales, les médias et les adolescents pour examiner les politiques d'éducation nationale visant à perfectionner les aptitudes des adolescents à la vie quotidienne, s'agissant en particulier du VIH/sida et de la toxicomanie. L'éducation entre camarades, des services de consultations parentales et d'aiguillage des adolescents permettront d'atteindre les adolescents vulnérables et leurs parents, en particulier dans les zones urbaines pauvres.

Activités de plaidoyer, information et politique sociale

38. La collecte et l'analyse systématiques des données sont nécessaires pour jeter les bases en vue de l'amélioration des politiques et programmes en faveur des enfants. Le fait de mieux comprendre les questions relatives aux droits de l'enfant permettra aux responsables politiques, décideurs, prestataires de services, dispensateurs de soins ainsi qu'aux enfants de prendre plus efficacement part aux discussions sur la politique à mener en la matière. Dans les années à venir, l'une des tâches principales consistera à continuer de s'employer à harmoniser la législation

nationale sur l'enfance avec la Convention relative aux droits de l'enfant et les autres instruments internationaux.

39. La première composante de ce programme, faire mieux comprendre et surveiller les politiques sociales et les droits de l'enfant, qui utilisera à la fois les ressources ordinaires et les autres ressources, visera à renforcer les capacités institutionnelles en vue de fournir des analyses et des données et de défendre les droits des enfants et des femmes et d'en rendre compte. Les résultats des travaux de recherche orientés vers l'action seront utilisés pour améliorer l'élaboration des politiques et favoriser les changements législatifs et institutionnels. On établira un bureau de médiateur indépendant chargé des enfants. En partenariat avec le Ministère de la justice, un nouveau code de protection de l'enfance qui reprendra toutes les législations relatives aux enfants sera élaboré. Les parlementaires, le Réseau des médias amis des enfants et les enfants eux-mêmes seront encouragés à assurer le suivi des droits de l'enfant et à surveiller l'application du code de l'enfance. Une campagne médiatique sera lancée et des organismes de la société civile seront mobilisés pour sensibiliser le public aux questions relatives aux droits de l'enfant.

40. La deuxième composante du programme, les investissements sociaux en faveur des enfants, a deux principaux volets interdépendants. Le premier a trait à la collaboration avec la Commission parlementaire sur les enfants visant à renforcer le rôle des parlementaires dans l'utilisation d'informations basées sur des preuves pour défendre les questions critiques touchant les enfants. Le second concerne le travail que mène l'UNICEF avec huit municipalités pour renforcer leurs capacités de gestion et mettre au point des outils appropriés pour assurer le suivi des plans en faveur des enfants et prendre, le cas échéant, des mesures correctives. Au niveau des provinces, on regroupera la série des indicateurs de « qualité de vie » mis au point par le Ministère de l'intérieur pour surveiller si les besoins fondamentaux minimaux des enfants sont satisfaits.

41. Sur la base de l'expérience acquise à ce jour, en particulier dans le domaine de l'appui psychosocial, et faisant fond sur le rôle spécifique de l'UNICEF dans les situations d'urgence, le programme de pays appuiera la préparation aux urgences et la planification de la réaction en veillant à ce que les engagements fondamentaux en faveur des enfants soient respectés.

42. Les dépenses intersectorielles couvriront les traitements du personnel s'acquittant des fonctions intersectorielles et la sécurité, la formation du personnel et l'appui administratif.

Principaux partenariats

43. L'avantage comparatif de l'UNICEF en Turquie concerne traditionnellement les domaines de la santé et de l'éducation, une plate-forme solide pour élargir et approfondir la coopération dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'exercice effectif du rôle de parent et du suivi des droits de l'enfant. Les principaux partenaires pour ce programme de pays seront les enfants, les prestataires de services, les responsables politiques et les décideurs, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les médias et le Comité turc pour l'UNICEF. L'Union européenne sera un important partenaire en tant que donateur et catalyseur de réformes dans le domaine des droits de l'enfant. L'UNICEF continuera de collaborer avec des organisations gouvernementales, en particulier celles qui se

spécialisent dans les activités de plaidoyer, la mobilisation sociale et le suivi et l'établissement des rapports sur les questions relatives aux droits de l'enfant. Les enfants et les adolescents participeront en tant que défenseurs de leurs propres droits, partageant leurs connaissances et leurs compétences avec leurs pairs et utilisant leur énergie et leurs idées pour promouvoir le changement et influencer sur les politiques.

44. Les partenariats avec le Réseau des médias amis des enfants poursuivront leur action en favorisant l'établissement d'un rapport basé sur les droits. L'UNICEF continuera de collaborer avec le secteur privé pour améliorer la santé et l'éducation des enfants. Les institutions universitaires seront d'importants partenaires dans le domaine de la recherche et de l'évaluation. Le programme de pays sera mis en œuvre au titre et à l'appui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies. La programmation conjointe sur le VIH/sida et l'égalité des sexes se poursuivra par l'intermédiaire des groupes thématiques des Nations Unies.

Suivi, évaluation et gestion du programme

45. Les indicateurs clefs ci-après seront utilisés pour mesurer des résultats provisoires et définitifs : a) nombre de filles et de garçons ayant complété la huitième année de l'enseignement primaire; b) taux de scolarisation des filles; c) nombre d'enfants âgés de 10 à 14 ans ayant complété le cycle de l'enseignement primaire; d) TMI et TMM5; e) taux d'allaitement exclusivement maternel; taux d'immunisation et taux de consommation de sel iodé par les ménages; f) pourcentage des mères et des pères qui connaissent des méthodes de discipline constructives; g) tendance dans les dépenses budgétaires biennales en matière d'éducation, de santé et de services sociaux; h) nombre d'enfants en conflit avec la loi privés de leur liberté et proportion d'enfants détenus pour un premier délit; i) pourcentage d'adolescents pouvant nommer au moins trois comportements pour se protéger du VIH/sida; j) nombre d'enfants vivant dans les rues; k) nombre de plaintes relatives au droit enregistrées et traitées.

46. Les activités de suivi et d'évaluation seront coordonnées au titre du plan quinquennal intégré de suivi et d'évaluation. Les partenaires de l'UNICEF et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement assureront le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de *DevInfo* et des domaines de résultat dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

47. Le suivi et l'évaluation seront indispensables pour obtenir des résultats en faveur des enfants. Les évaluations clefs porteront sur les programmes d'éducation et de rattrapage et le programme relatif à l'exercice du rôle de parent et le programme de justice pour enfants. Une nouvelle enquête démographique et sanitaire sera effectuée en 2008 et le sondage en grappes à indicateurs multiples, qui doit être mené à bien en 2006, sera utilisé pour surveiller et analyser les progrès et l'évolution de la situation en faveur des enfants. Un examen à mi-parcours des programmes de pays sera effectué en 2008. Un système de suivi du plan national d'action en faveur des enfants sera élaboré.

48. La coordination du nouveau programme relèvera de la responsabilité du Conseil intersectoriel de l'enfance, présidé par le Ministère de la santé et composé

de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la question des enfants.
